



## Rachat soulte indivsion

-----  
Par Turtlegirl

Bonjour,

Je suis en train de me séparer de mon concubin. Nous avons acheté une maison en indivision il y a 11 an. Dans l'acte notarié nous avons mis les parts à 50/50.

Aujourd'hui, Monsieur veut racheter ma part, j'aimerais savoir s'il est possible de ne demander que 30%. Et si oui comment faire.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Et que deviendraient les 20% ? Vous les gardez ? Pourquoi faire ?

Voyez un notaire, c'est de toute façon obligatoire.

-----  
Par Turtlegirl

Hé bien ce serait du 70/30. Nous avons vu le notaire mais la réponse ne plaît pas. Étant femme au foyer, je n'ai pas contribué financièrement au remboursement du prêt (mais j'ai tout de même apporté un plus gros apport que lui lors de l'achat)...

-----  
Par yapasdequoi

La réponse du notaire étant conforme à la loi... je ne vois pas pourquoi on dirait autre chose ici ?

Votre concubin veut acheter vos 50% au prix de 30% ? Ce qui veut dire que vous lui faites une donation de 20%, c'est taxé à 60% (donation entre tiers). Ce n'est pas forcément le meilleur scénario !

-----  
Par Turtlegirl

D'accord, merci beaucoup et bonne soirée.